

BILAN ANNUEL 1997

L'eau en Bretagne



A la suite d'une communication au Conseil des Ministres du 6 mars 1996 sur le thème de la qualité de l'eau en France et plus spécialement en Bretagne, le Ministre de l'Environnement, par lettre du 9 avril 1996, a notamment demandé la mise en place d'un tableau de bord sur l'eau. Il est destiné à évaluer les progrès réalisés dans la reconquête de la qualité des eaux en Bretagne, ainsi qu'à informer le public et à dialoguer avec les associations de protection de la nature et les consommateurs.

Une première édition faisant le bilan de l'année 96 a été publiée en 1997. Le présent document, bilan de l'année 97, en est la deuxième édition. Il est plus complet que la première et tente chaque fois que possible d'éclairer la situation dans les départements bretons.

Pour élaborer ce document, la DIREN a œuvré avec 20 partenaires qui agissent dans le domaine de l'eau en Bretagne ; qu'ils en soient remerciés.

Le Préfet de la Région Bretagne

RÉSUMÉ : L'année 1997 a de nouveau connu une pluviométrie déficitaire. Les débits des rivières ont été inférieurs aux valeurs moyennes pendant une grande partie de l'année. La période de retour de l'étiage a parfois été supérieure à 5 ans. L'alimentation en eau potable a pu être assurée en été grâce à un niveau de remplissage des retenues satisfaisant et aux équipements d'interconnexion. Malgré un début de printemps très sec, la végétation a pu se développer normalement grâce aux pluies de mai et juin et aux pluies orageuses du mois d'août.

La pollution des eaux de surface par les nitrates, pesticides et matières organiques s'est maintenue à un niveau élevé bien que la pluviométrie déficitaire limita les fuites. Les pluies de mai et juin sont intervenues au moment de l'application des produits de traitement ; le ruissellement a alors provoqué une forte pollution des eaux par les pesticides.

Les pluies importantes de la fin 97 et du début 98 ont réactivé les phénomènes de lessivage des sols et provoqué en janvier 98 une très forte dégradation de la qualité de l'eau par les nitrates, comparable à des situations critiques connues antérieurement. Cela met en évidence que le problème de pollution des eaux par les nitrates reste bien d'actualité.

Les phénomènes d'eutrophisation sont encore apparus dans les plans d'eau et les cours d'eau canalisés, ainsi que des échouages d'algues vertes.

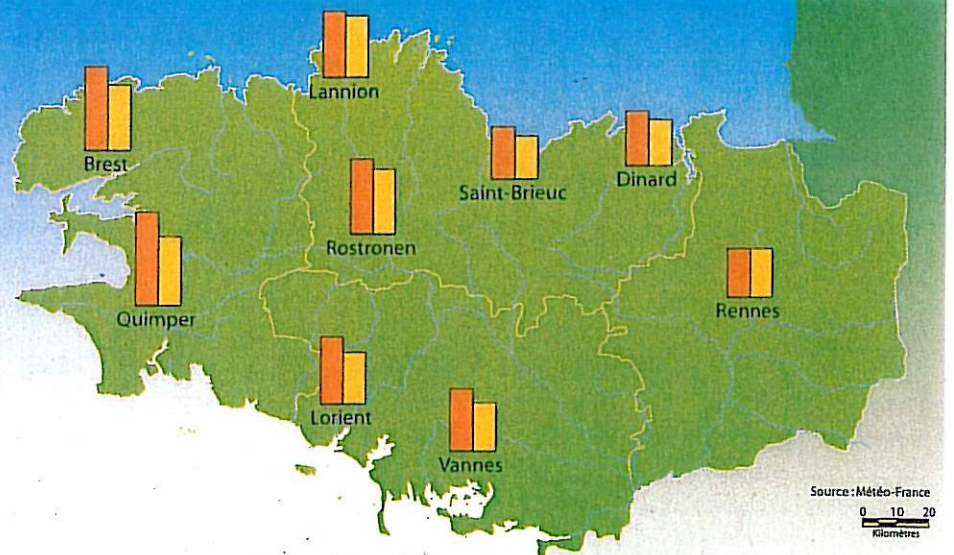
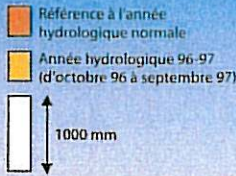
Le programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole est bien engagé, tout comme le programme Bretagne Eau Pure n° 2 qui, après une phase de lancement et de calage, se décline maintenant en actions concrètes sur les bassins versants. L'action régallienne de l'Etat (Police de l'Eau et Installations Classées) est de plus en plus sollicitée à travers les régularisations d'élevages et la mise en œuvre de la Loi sur l'Eau.

LA RESSOURCE EN EAU

La pluviométrie

Le niveau des ressources en eau, cours d'eau et nappes dépend largement des pluies d'automne et d'hiver, périodes de faible évapotranspiration. Les nappes ainsi réalimentées soutiennent les débits de l'été suivant.

Pluviométrie annuelle



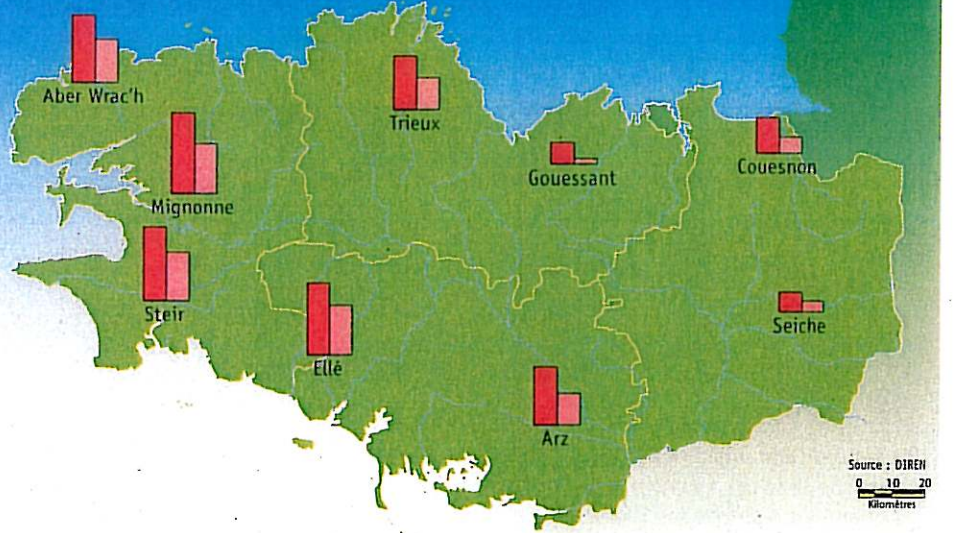
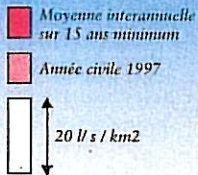
Source : Météo-France
0 10 20 Kilomètres

La période de référence choisie est celle de l'année hydrologique (oct.96-sept.97). Le déficit connu en 1997 est en général compris entre 15 et 25 %. Cette année se caractérise par une répartition atypique des pluies avec une sécheresse importante et précoce au printemps et de violents orages durant l'été. Le début de

l'automne a été sec et il a fallu attendre le mois de novembre pour voir le retour d'une pluviométrie normale. L'année 97 n'a pas été une année particulièrement favorable aux lessivages des sols.

Les débits des rivières

Débits spécifiques annuels et interannuels



Source : DIREN
0 10 20 Kilomètres

Les débits moyens annuels accusent partout un déficit important qui varie de 30 à plus de 70 %. La situation est toutefois contrastée ; le déficit est moins marqué dans l'ouest Bretagne alors que les déficits les plus forts se constatent dans le nord-est Bretagne (déficit supérieur à 70 % sur le Guouessant). Bien que le printemps ait laissé entrevoir des perspectives de grande sécheresse, les pluies de juin et d'août en ont limité les effets sur les débits d'étiage (durée de retour entre 3 et 5 ans). Deux arrêtés

préfectoraux et quatre arrêtés municipaux limitant l'usage de l'eau ont toutefois été pris respectivement en Ile-et-Vilaine et en Finistère.

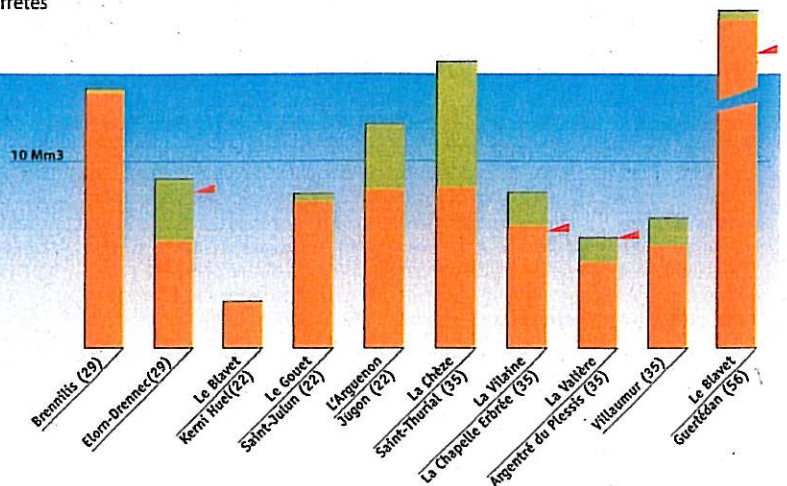
Enfin, si l'année 97 n'a pas connu d'épisode d'inondation important, des crues assez intenses se sont toutefois produits localement dans le sud-est Bretagne avec une durée de retour pouvant aller jusqu'à 10 ans (semnon).

Le remplissage des retenues

Remplissage au 30 juin 1997



L'état de remplissage des retenues au 30 juin 1997 est moyennement satisfaisant ; l'alimentation en eau potable a néanmoins été assurée sans problèmes majeurs. La retenue du Drennec, vidée pour la vidange décennale, présentait un état de remplissage plus faible que d'habitude. Le barrage de la Chèze qui alimente l'agglomération rennaise était à peine à moitié plein au début de l'été. En début d'année 1998, la situation des retenues s'est globalement améliorée.



Source : Gestionnaires des retenues.

LA QUALITÉ DES EAUX DE SURFACE (eaux douces)

La situation qualitative des cours d'eau est fortement influencée par les conditions hydrologiques de la période d'observation. Les pluies d'hiver lessivent les excédents de nitrates des sols et les entraînent vers les cours d'eau. Les pluies de fin de printemps lessivent les phytosanitaires après les périodes principales d'application. Cette partie ne traite pas l'eau distribuée qui peut subir des traitements avant distribution par rapport aux eaux brutes décrites ci-après.



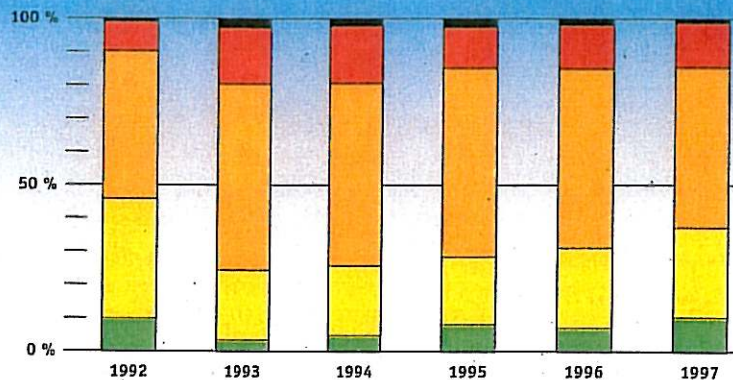
Les nitrates

Évolution des teneurs en nitrates dans les rivières

Repartition des qualités observées (pourcentage d'analyses par classe), limite admissible : 50 mg/l

Teneur en mg/l selon les classes :

- plus de 100
- de 50 à 100
- de 25 à 50
- de 10 à 25
- moins de 10



Source : DIREN, Agence de l'Eau.

L'histogramme qui permet de suivre l'évolution interannuelle a été réalisé à partir de l'exploitation des données du réseau national de bassin (RNB). Il représente annuellement près de 500 échantillons répartis sur 46 stations du Ministère de l'Environnement et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. En 1997 les conditions hydrologiques n'ont pas engendré un lessivage important des sols. L'hiver fut plutôt sec hormis le mois de février. Cette reprise des pluies qui a été

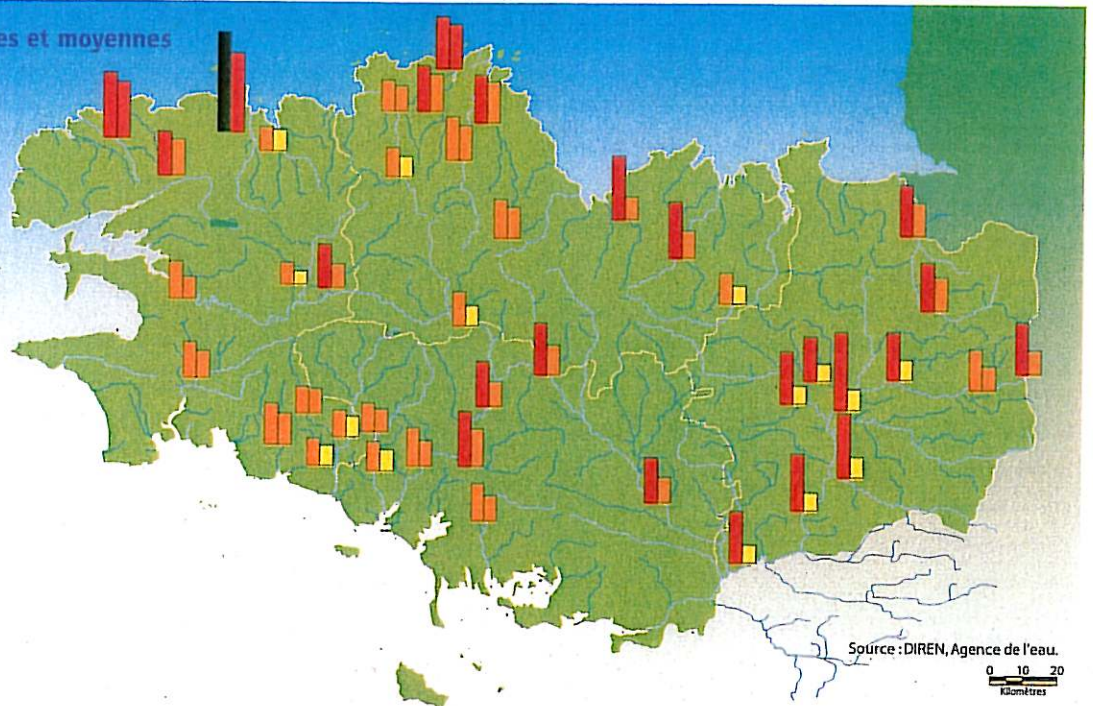
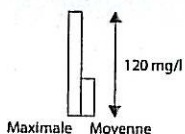
d'assez courte durée a pourtant provoqué une remontée très sensible des nitrates en février et mars.

Les nouvelles pluies survenues en fin d'année ont réactivé les phénomènes de lessivage en décembre 1997 et en janvier 1998, à l'origine alors d'une situation très dégradée comparable à celle de 1993.

Concentrations maximales et moyennes en nitrates pour 1997

Teneur en mg/l selon les classes :

- plus de 100
- de 50 à 100
- de 25 à 50
- de 10 à 25
- moins de 10



Source : DIREN, Agence de l'eau.

0 10 20
kilomètres

Concentrations maximales en nitrates pour 1997

Teneur en nitrates Teneur en mg/l Stations de mesures concernées Pourcentages

< 10	2 %
10 - 25	0 %
25 - 50	46 %
50 - 100	50 %
> 100	2 %

Concentrations moyennes en nitrates pour 1997

Teneur en nitrates Teneur en mg/l Stations de mesures concernées Pourcentages

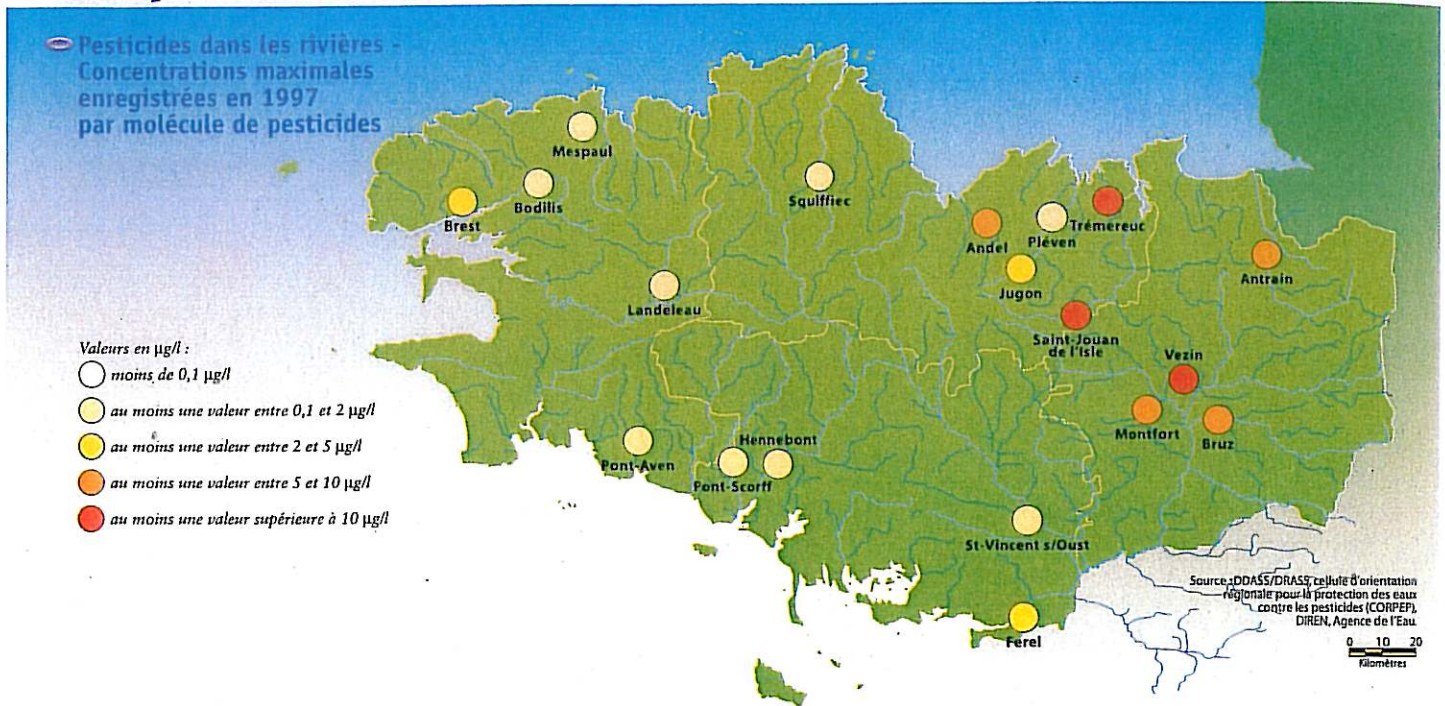
< 10	2 %
10 - 25	37 %
25 - 50	54 %
50 - 100	7 %
> 100	0 %

Source : DIREN, Agence de l'Eau.

On note que plus de la moitié des mesures maximales collectées dans l'année sur chaque station dépassent 50 mg/l et se situent surtout dans le nord et l'est de la Bretagne. Quant aux moyennes, elles se répartissent pour la moitié d'entre elles dans la tranche des 25-50 mg/l, et sont les plus importantes dans le nord-ouest de la Bretagne.

LA QUALITÉ DES EAUX DE SURFACE (eaux douces)

Les pesticides



	Atrazine	Simazine	Déethyl atrazine	Diuron	Isoproturon	Bromoxynil	Bentazone	Alachlore	Lindane
La Seiche à Bruz (35)	4,1	1	0,14	6,35	0,25	< 0,05	0,34	0,29	0,22
La Frémur à Trémereuc (22)	12,6	0,15	0,17	0,36	0,16	< 0,05	0,27	0,09	0,13
L'Arguenon à Jugon (22)	2	< 0,05	0,08	0,21	0,13	< 0,05	< 0,05	< 0,05	0,14
L'Arguenon à Pléven (22)	0,4	< 0,05	0,12	0,17	0,28	-	-	-	-
Le Meu à Montfort (35)	8,5	0,18	0,12	1,68	0,45	0,38	0,88	2,7	0,66
La Flume à Vezin (35)	29	0,30	0,28	1,60	0,07	1,8	6,03	3,2	0,66
Le Gouessant à Andel (22)	5,4	0,45	0,19	0,82	0,13	< 0,05	0,19	0,09	0,07
La Rance à Saint-Jouan (22)	16,5	0,09	0,20	10	0,14	2,12	0,48	0,55	0,49
L'Aven à Pont-Aven (29)	0,26	< 0,05	0,05	0,50	< 0,05	-	-	0,23	< 0,05
Le Couesnon à Antrain (35)	5,5	0,61	0,94	3,44	0,08	-	-	-	-
Le Scorff à Pont Scorff (56)	1,55	0,06	0,11	0,22	0,07	-	-	-	< 0,05
Le Blavet à Hennebont (56)	1,39	0,05	0,21	0,36	0,14	-	-	-	< 0,05
La Vilaine à Féré (56)	2,3	0,33	0,55	0,80	0,46	-	-	-	-
L'Horn à Mespaul (29)	0,25	0,06	0,12	0,27	-	-	-	-	-
L'Elorn à Bodilis (29)	0,53	0,38	1,01	0,79	-	-	-	-	-
L'Aulne à Landeleau (29)	0,635	0,047	0,077	0,19	0,08	-	-	0,049	-
L'Oust à St-Vincent s/Oust (56)	0,55	0,04	0,14	0,12	< 0,05	-	-	< 0,05	0,02
Le Trieux à Squiffiec (22)	0,05	0,03	0,06	0,12	< 0,05	-	-	< 0,05	-
La Penfeld à Brest (29)	0,17	0,12	0,28	2,86	< 0,05	-	-	-	0,05

Les prélèvements sont effectués en période d'utilisation des produits phytosanitaires mais pas toujours lors d'épisodes pluvieux (selon le réseau de mesure).

Les résultats montrent que les eaux de surface bretonnes subissent une contamination importante par un cortège de produits phytosanitaires composé principalement d'insecticides de traitement des sols et d'herbicides.

L'atrazine, matière active utilisée en désherbage du maïs, est présente dans plus de 90% des échantillons, parfois à des teneurs élevées.

D'autres pesticides sont fréquemment identifiés dans les eaux de surface, parfois en quantités importantes par comparaison avec la réglementation ou les recommandations de l'OMS pour les eaux potables :

- le lindane : insecticide des sols,
- lalachlore : désherbant maïs,
- l'isoproturon : désherbant céréales,
- le diuron : désherbant principalement utilisé sur les zones non cultivées.

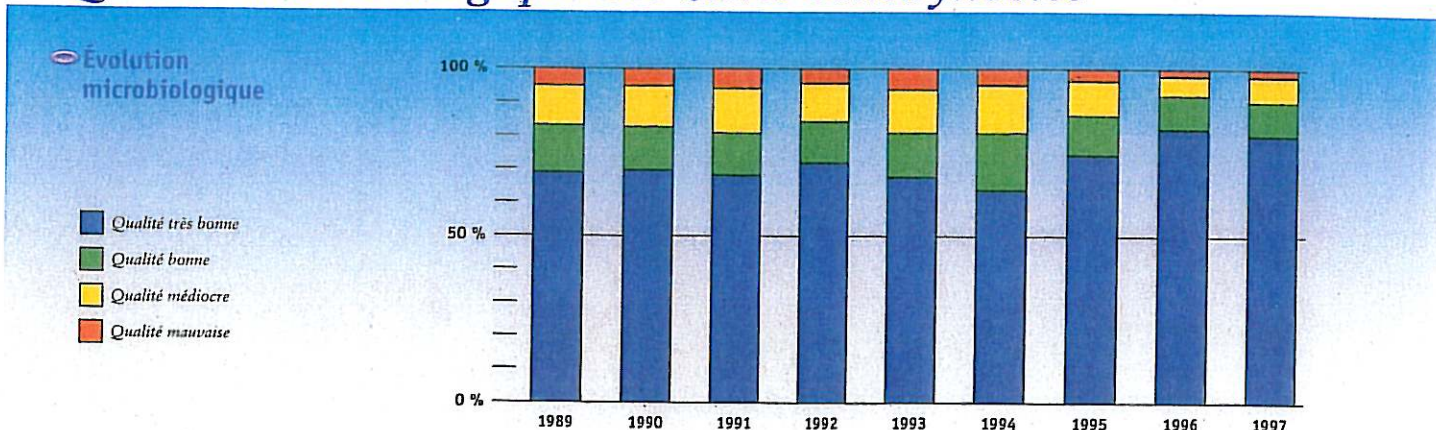
Les concentrations varient selon le contexte hydrologique annuel et la période de l'année.

Ainsi en juin 1997, mois au cours duquel il est tombé deux à trois fois plus d'eau qu'à la normale, des concentrations très élevées de pesticides ont été enregistrées dans l'eau des rivières. Des concentrations totales de produits de 48 µg/l sur la Flume (dont 29 µg/l d'atrazine) et de 21 µg/l sur la Rance (dont 16,5 µg/l d'atrazine) ont été relevées. On a noté la présence simultanée de 11 molécules sur la Flume le 16 juin 1997. La prise d'eau potable de Mézière/Couesnon qui alimente la ville de Rennes a dû être arrêtée en juin du fait de la présence dans l'eau d'une concentration très élevée d'atrazine.

Le phénomène des pesticides est d'une perception complexe car les molécules sont nombreuses et les concentrations dans les eaux peuvent varier rapidement et fortement en fonction du contexte hydrologique.

LA QUALITÉ DES EAUX LITTORALES

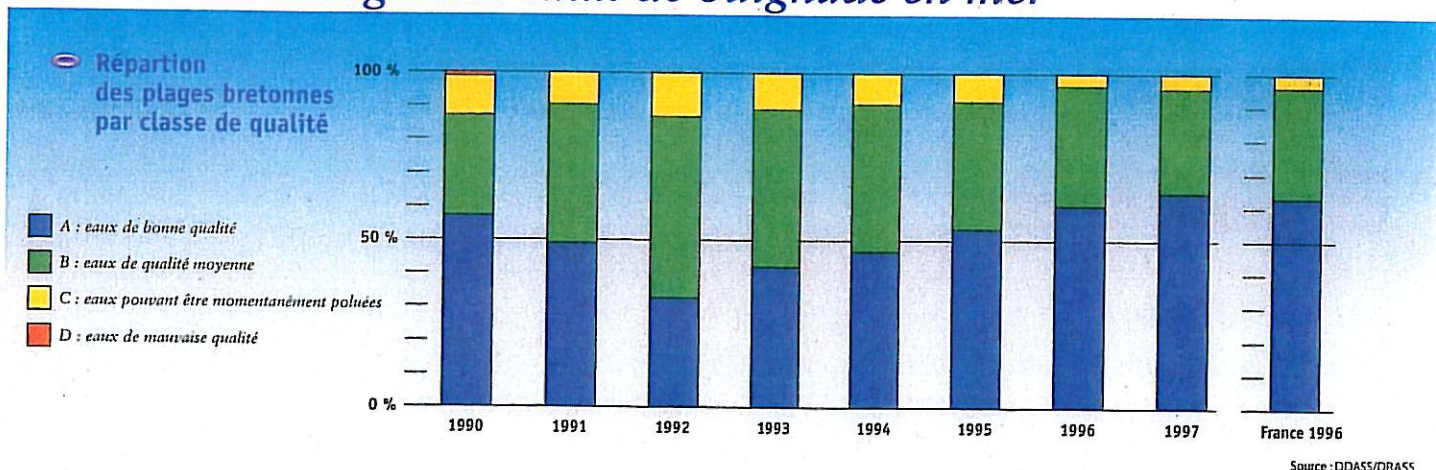
Qualité microbiologique des zones conchylicoles



Les zones conchylicoles ont vu leur qualité microbiologique s'améliorer depuis 1994. La situation de 1997 est presque au niveau de 1996. Les travaux d'assainissement et les

conditions climatiques d'écoulements relativement faibles en 1997 contribuent à ce résultat.

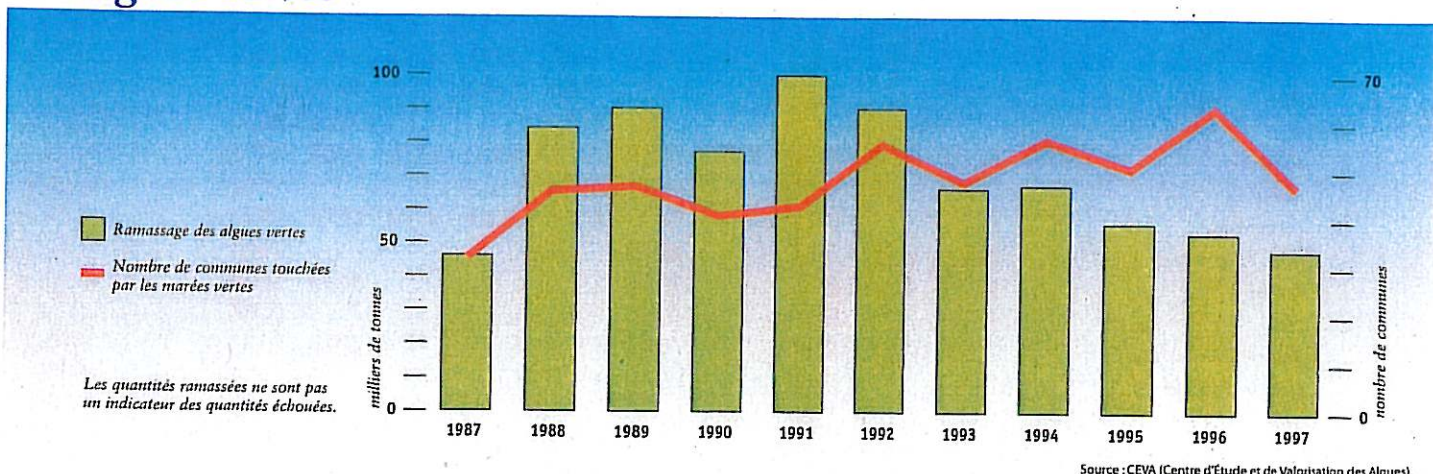
La microbiologie des eaux de baignade en mer



Le programme de surveillance microbiologique qui s'étend de mai à septembre concerne 496 lieux de baignades en Bretagne (3399 prélèvements).

Les eaux de baignade en mer ont vu leur qualité s'améliorer d'année en année grâce aux travaux d'assainissement ; cette amélioration se poursuit en 1997.

Algues vertes



Les marées vertes persistent d'une année sur l'autre. Les tonnages ramassés ne permettent pas une évaluation précise des tonnages échoués. Différents facteurs tels que la météorologie et les courants influent fortement sur les échouages d'ulves. Bien

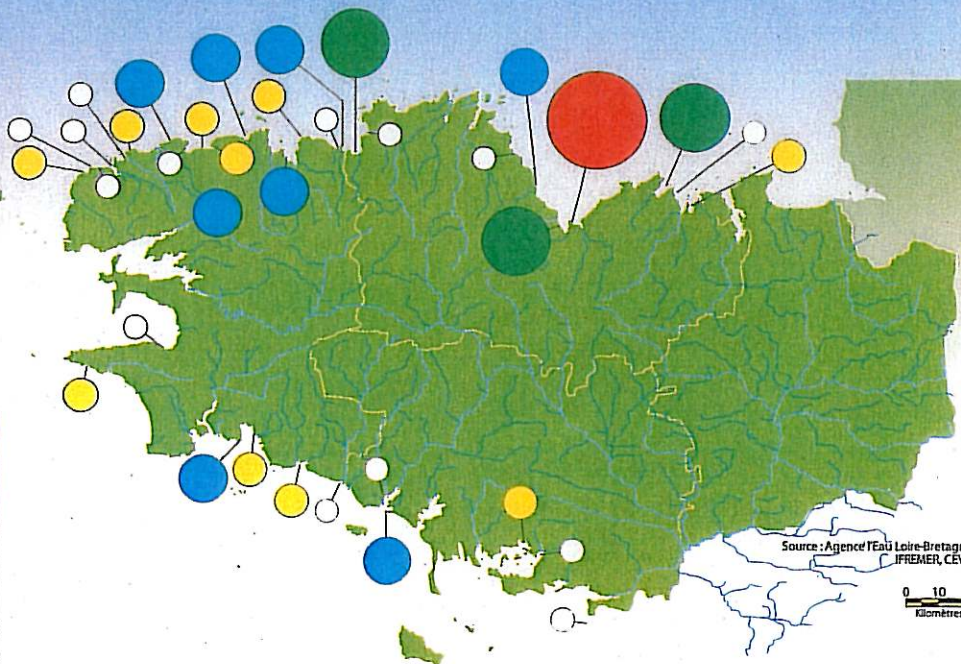
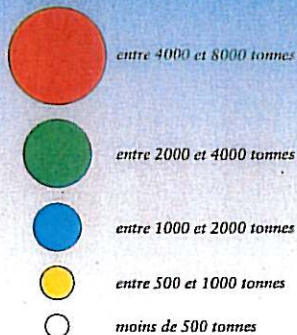
que les conditions de faibles débits des cours d'eau et de faible ensoleillement en juin n'aient pas été favorables à la croissance des ulves, l'année 97 a encore connu des échouages très préjudiciables à l'activité touristique.

LA QUALITÉ DES EAUX LITTORALES

Algues vertes

Localisation et classement des sites à prolifération algale sur la période juillet-août 1997

Biomasse



Source : Agence l'Eau Loire-Bretagne, IFREMER, CEVA.

0 10 20
Kilomètres



Algues toxiques

Évolution de la présence de toxines de 1987 à 1997

■ Toxines diarrhéiques (DSP) / *Dinophysis* spp
■ Toxines paralysantes (PSP) / *Alexandrium minutum*

	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Baie du Mt-St-Michel											
Rance											
Arguenon et Fresnaye											
St-Brieuc											
Paimpol à Perros-Guirrec											
Lannion											
Morlaix											
Abers finistériens											
Brest											
Douarnenez											
Audierne											
Concameau											
Aven, Belon et Laïta											
Lorient											
Etel											
Baie de Quiberon/belle-Île											
Golfe du Morbihan											
Vilaine											

Les secteurs désignés ci-dessus ont tous fait l'objet d'arrêtés préfectoraux d'interdiction totale ou partielle de ramassage ou de vente des coquillages lors de la présence de toxines.

Source : IFREMER

On constate que le secteur de Morlaix est touché régulièrement depuis de nombreuses années par les toxines paralysantes. Le secteur qui va de Brest à Etel a été très touché en 1997 par les toxines diarrhéiques.

L'EAU DISTRIBUÉE

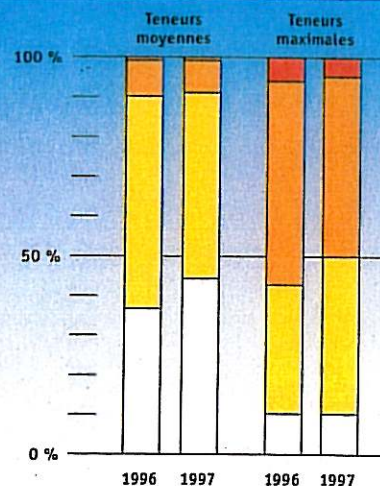
Exposition de la population aux nitrates

Concentrations moyennes et maximales en nitrates enregistrées en distribution

- de 0 à 25 mg/l
- de 25 à 40 mg/l
- de 40 à 50 mg/l
- plus de 50 mg/l

Classe de concentration	Concentrations moyennes					Concentrations maximales				
	22	29	35	56	Total Bretagne	22	29	35	56	Total Bretagne
- de 25 mg/l	39 %	20 %	65 %	55 %	44 %	12 %	16 %	8 %	8 %	10 %
25 à 40 mg/l	47 %	64 %	31 %	44 %	47 %	42 %	41 %	48 %	48 %	40 %
40 à 50 mg/l	14 %	14 %	2 %	1 %	8 %	38 %	38 %	38 %	38 %	44 %
+ de 50 mg/l	1 %	2 %	2 %	0 %	1 %	8 %	5 %	6 %	6 %	6 %

Source : DDASS/DRASS



Il existe encore une faible proportion de la population bretonne qui reçoit au robinet une eau non conforme à la réglementation soit 1 % des abonnés pendant une bonne partie de l'année et 6 % de manière plus épisodique. On ne peut remédier rapidement

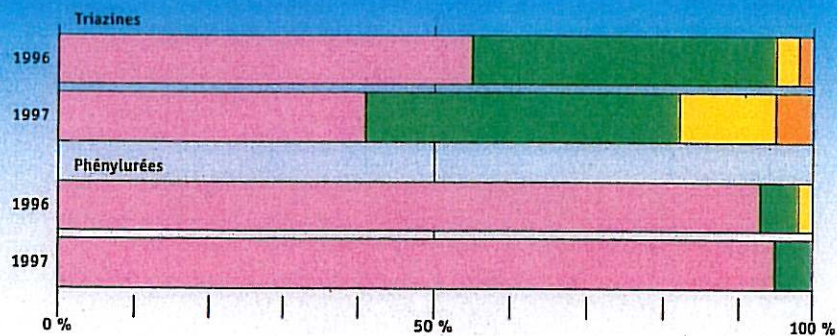
à cette situation que par un traitement ou par des interconnexions qui permettent des dilutions et qui expliquent la légère amélioration globale de la qualité de l'eau distribuée constatée en 1997.

Les pesticides : qualité de l'eau en sortie d'usine d'alimentation en eau potable

Répartition par classe de concentration des unités de production d'eau potable. Teneurs maximales en Triazines et Phénylurées enregistrées en 1997 en sortie d'usine.



- Classes de concentration en µg/l
- 0 à 0,1 µg/l
 - de 0,1 à 0,5 µg/l
 - de 0,5 à 1 µg/l
 - de 1 à 2 µg/l
 - plus de 2 µg/l



Source : DDASS/DRASS

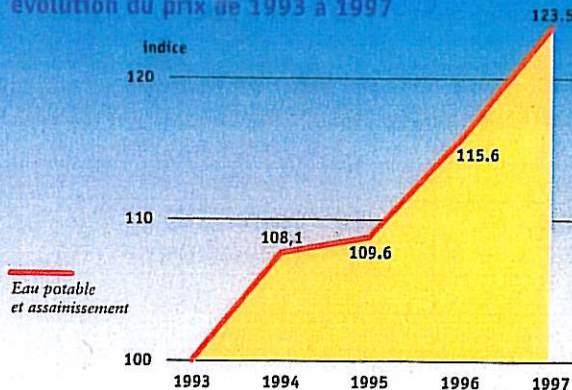
Les valeurs limites réglementaires de 0,1 µg/l par molécules et de 0,5 µg/l pour l'ensemble des molécules sont souvent dépassées, notamment par les triazines.

Cependant, ces eaux peuvent bénéficier dans certains cas de mélanges avant distribution aux robinets des usagers.

N.B. La diversité des substances et leurs teneurs variables ne permettent pas toujours de dresser une situation représentative.

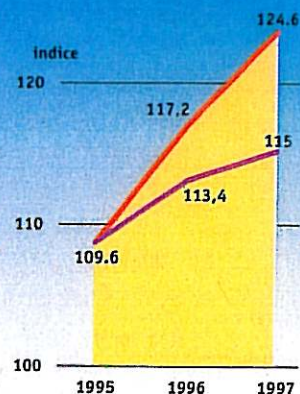
Le prix de l'eau

Echantillon DDCCRF : évolution du prix de 1993 à 1997



Pour ces deux échantillons, la consommation de référence est de 120 m³ par an. Les indices sont calculés sur des prix en Francs courants.

Echantillon DDAF : de 1995 à 1997



L'échantillon DDCCRF est constitué d'une vingtaine de villes bretonnes et l'indice traduit l'évolution de l'ensemble du prix de l'eau. L'échantillon DDAF qui prend en compte l'eau distribuée tant en milieu rural qu'en milieu urbain distingue le prix de

l'eau potable et celui de l'assainissement. Le prix de l'assainissement croît plus rapidement que celui de l'eau potable. Cette tendance devrait se poursuivre compte tenu des investissements qui sont réalisés.

LES PROGRAMMES DE RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Diagnostic du bilan d'azote en Bretagne

Apports d'azote (en tonnes d'azote)

Apports d'azote minéral (engrais), campagne 96/97

Côtes d'Armor	30 190
Finistère	40 037
Ille et Vilaine	72 606
Morbihan	29 925
Bretagne	172 758*

* Moyenne mobile sur 3 ans : 177 000 t
Source : UNIFA

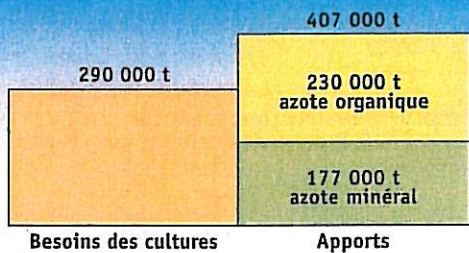
Apports d'azote organique (déjections animales) en 1996

	Bovins	Porcins	Volailles	Autres	TOTAL
Côtes d'Armor	30 000	23 200	14 700	1 200	69 200
Finistère	26 800	21 700	11 500	900	60 800
Ille et Vilaine	34 900	10 500	4 700	1 400	51 500
Morbihan	22 200	10 900	14 400	900	48 400
Bretagne	113 900	66 400	45 200	4 400	229 900

Source : Agreste Bretagne - SRSA

Une enquête réalisée par le service régional de statistique agricole avec l'appui de la DIREN sur les consommations d'engrais chez les agriculteurs est en cours. Les résultats seront publiés en juin 1998.

Bilan de l'azote en Bretagne



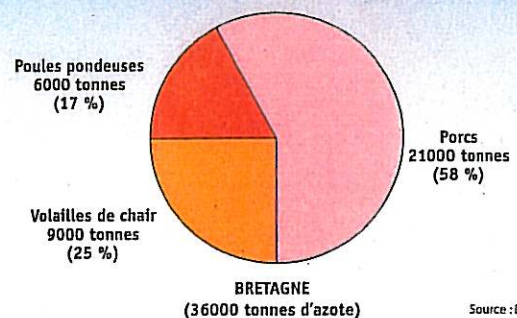
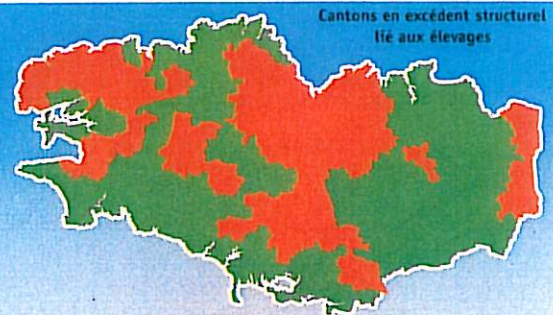
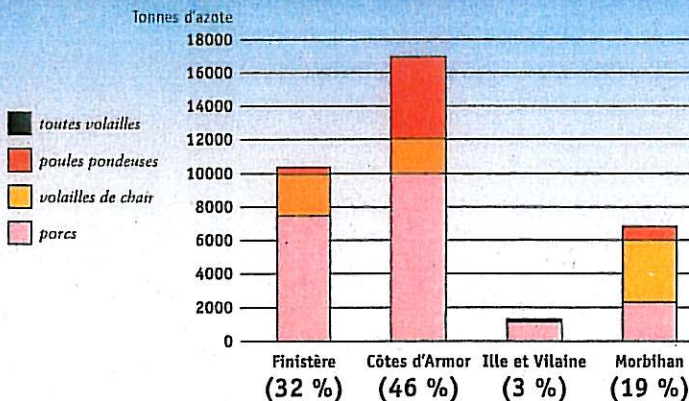
excédent d'azote = **117 000 t**
dont 36 000 t d'azote organique
(d'après les programmes de résorption)

On note que les deux sources d'azote, tant organique que minéral, interviennent dans le poids de l'excédent qui représente plus du quart des apports totaux.

Les excédents d'azote organique (36 000 t) d'après les programmes de résorption

71 cantons en excédent structurel
(plus de 170 kg d'azote d'origine animale par ha et par an)

Répartitions des excédents d'azote organique (36 000 t) par production
(les excédents destinés à être épanchés sur les terres mises à disposition ne sont pas comptabilisés)



Source : DIREN, DDAF

Les programmes d'action "Directive nitrates"

Départements	Dates de signature des programmes de résorption	Dates de signature des programmes d'action
Côtes d'Armor	1er juillet 1996	22 décembre 1997
Finistère	15 juillet 1996	5 février 1998
Morbihan	28 décembre 1995 10 mai 1996 19 juin 1996	1er août 1997
Ille et Vilaine	19 février 1996	30 décembre 1996

Dates de signature des programmes de résorption et des programmes d'action

Après l'approbation des programmes de résorption en zone d'excédents structurels, les programmes d'action plus globaux et destinés à tous les agriculteurs, ont pu être élaborés. Ils reprennent les principales préconisations suivantes :

- résorption des excédents

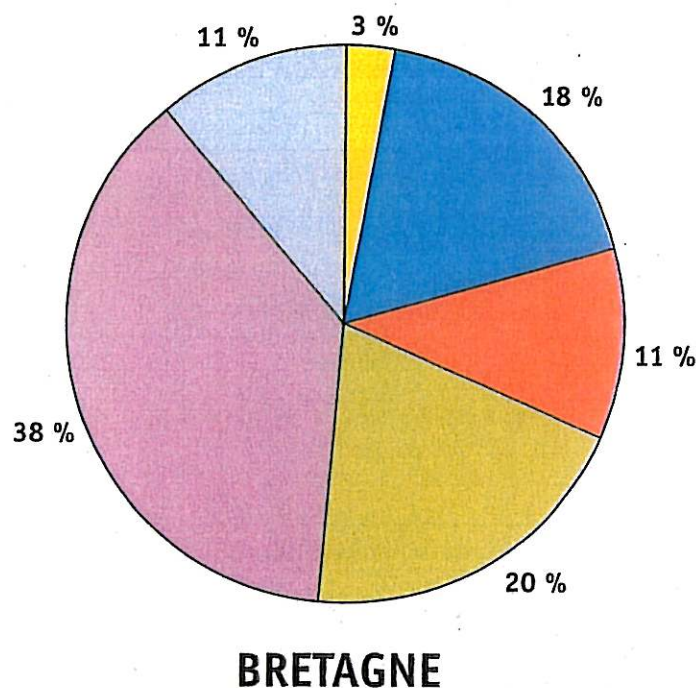
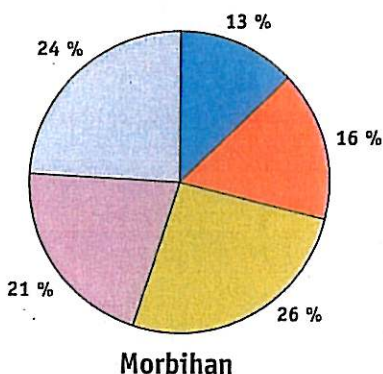
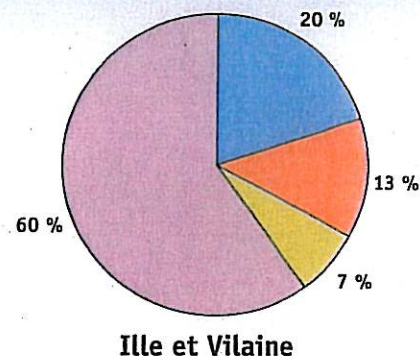
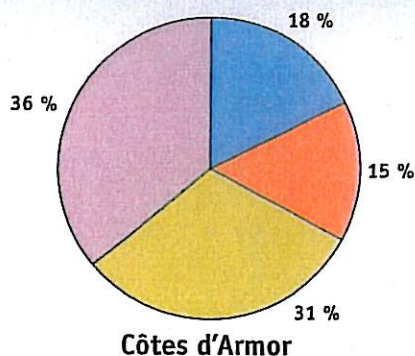
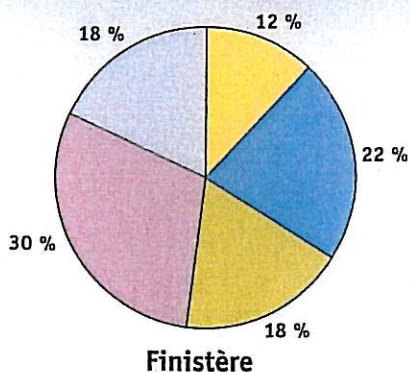
- obligation de la tenue d'un cahier de fertilisation (azote organique et minéral)
- calendrier des épandages destiné à interdire notamment les épandages d'automne et de début d'hiver
- couverture des sols nus en hiver

Un dispositif de suivi-évaluation des pratiques agricoles, des consommations d'intrants et des concentrations de nitrates dans l'eau doit être opérationnel en 1998.

LES PROGRAMMES DE RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Les programmes de résorption (dans les 71 cantons en zone d'excédent structurel)

○ Répartition des différentes mesures de résorption prévues dans les programmes de résorption (sauf épandage sur les terres mises à disposition), en unités d'azote.



- épanchages sur légumes
- réduction à la source : alimentation biphasé ou multiphasé
- exportation en brut
- exportation après séchage, compostage, etc...
- traitement (biologique, compostage, thermique...)
- incinération

Source : DIREN, DDAF

○ État d'avancement de la résorption en 1997, dont utilisation des terres mises à disposition par rapport aux objectifs fixés dans les programmes de résorption de chaque département :

Dossiers instruits	Bretagne*	Côtes d'Armor	Morbihan	Ille et Vilaine
Utilisation des terres mises à disposition	56 %	48 %	80 %	46 %
Alimentation biphasé	17 %	14 %	28 %	17 %
Exportation	19 %	15 %	20 %	66 %
Traitement	2 %	1 %	4 %	1 %
TOTAL	22 %	18 %	32 %	28 %
Travaux réceptionnés				
TOTAL	3 %	-	-	-

* hors Finistère (données non connues)

Source : DIREN/DDAF

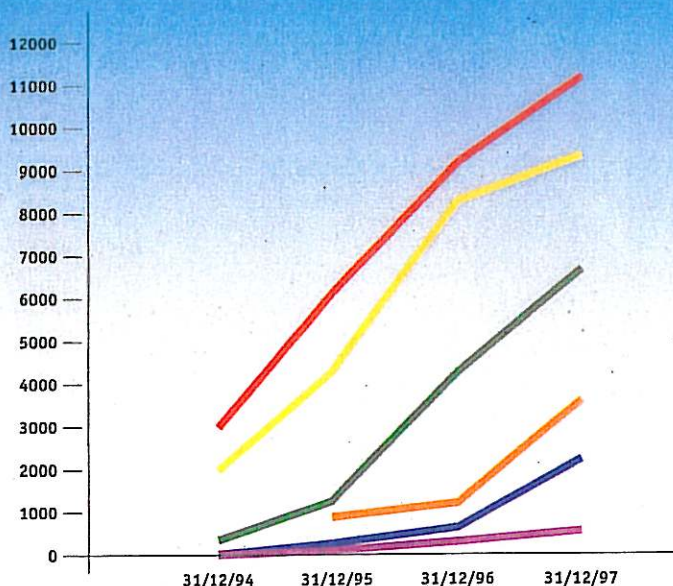
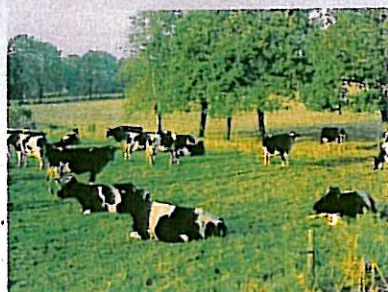
La consommation trop forte des terres d'épandage au détriment des solutions de traitement nécessite de réorienter la mise en oeuvre des programmes de résorption. En janvier 1998, une circulaire interministérielle (Agriculture, Environnement) a initié cette évolution.

LES PROGRAMMES DE RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Le Programme Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA)

Avancement du PMPOA en Bretagne

- Nombre de demandes préalables éligibles
- Nombre de Dexel (diagnostics) financés
- Nombre de projets déposés au guichet unique
- Nombre de projets instruits
- Nombre de projets ayant reçu un accord de financement
- Nombre de dossiers travaux réceptionnés (payés)



État d'avancement du PMPOA dans les départements bretons

	Bretagne	Côtes d'Armor	Finistère	Ille et Vilaine	Morbihan
Nombre de demandes préalables éligibles	11171	3181	2865	2615	2510
Nombre de Dexel (diagnostics) financés	9176	2894	2569	1923	1790
Nombre de projets d'amélioration déposés au guichet	6676	2075	1801	1477	1323
Nombre de projets instruits	3658	1309	470	859	1020
Nombre de projets financés	2206	732	328	568	578
Nombre de dossiers travaux réceptionnés (payés)	447	203	57	70	117
Montants financés (en MF HT) Dexel	54,4	17,8	15,4	10,4	10,8
Travaux	511,8	169,5	75	115,8	151,5
Travaux dans les élevages non intégrables (en MF HT)	295,5	58,8	62,7	90,9	83,1

Source : DRAF/DDAF.

Le nombre de demandes préalables déposées aux guichets uniques se « stabilise » en raison d'une forte mobilisation des agriculteurs les années précédentes. Depuis 1996, le rythme d'instruction des dossiers s'est accéléré; le nombre de projets financés a doublé en un an. Les premières réceptions de travaux de mise aux normes commencent réellement en 1997.

Les montants engagés dans le cadre du PMPOA confirment maintenant le véritable démarrage de ce programme.

Montant des travaux financés dans la lutte contre la pollution (MF HT)

	1994	1995	1996	1997	1997			
					22	29	35	56
Assainissement des collectivités	622	565	536	604	76	164	167	197
Industrie	130	91	50	59	7	31	11	10
Elevage	105	190	431	361	101	68	109	84
TOTAL	857	846	1017	1024	184	263	287	291

Source : Agence de l'Eau, Conseils Généraux.

Les montants de travaux relatifs à l'assainissement des collectivités se maintiennent, et restent bien supérieurs aux autres secteurs, sauf dans les Côtes d'Armor. A partir de 1996, on note une augmentation des travaux financés dans les élevages pour la lutte contre les pollutions. Les montants de travaux annuels ont été multipliés par 4 depuis 1994. La mise en œuvre du programme de maîtrise des pollutions

d'origine agricole entraîne pour la Bretagne une forte mobilisation des financements. Dans le domaine industriel, les investissements financés en 1997 pour lutter contre les pollutions sont à un niveau très inférieur à celui de 1994. Les travaux de mise aux normes ont été engagés bien plus tôt dans le milieu industriel. Le Finistère est le principal bénéficiaire en 1997.

LES PROGRAMMES DE RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Bretagne Eau Pure

- Montant des actions engagées en MF au 31 décembre 1997
- Contrats de bassins versants signés au 31 décembre 1997

VOLET 1	Date de signature	Montants prévisionnels pluriannuels des actions (MF)	Superficie (km ²)
Bassins de démonstration			
Miny (56)	01/03/96	10,79	12
Chèze Canut (35)	09/05/96	31,70	63
Drains Rennes (35)	09/05/96	40,45	23
Haut Gouessant (22)	08/07/96	29,37	21
Noé Sèche (22)	21/10/96	12,57	8
Frémeur (56)	21/12/96	22,60	17
Kermorvan (29)	17/03/97	10,60	12
Bassins d'action renforcée			
Yvel-Hyvet (56)	01/03/96	93,20	330
Haute-Vilaine (35)	19/04/96	162,52	380
Loc'h (56)	19/04/96	116,00	196
Rivière de Pont l'Abbé (29)	03/06/96	22,55	54
Gouët (22)	21/10/96	103,13	195
Steir (29)	08/04/97	84,37	202
Arguenon (22)	11/07/97	130,33	386
Elorn (29)	15/07/97	161,63	260
Loisance-Minette (35)	29/09/97	100,35	188
TOTAL		1132,16	
VOLET 2 : 42,4 MF (Etudes et expérimentations)		VOLET 2 : 8,3 MF (Communication)	

Soit en moyenne 96 KF / km² / an.

Source : mission BEP

Durant l'année 1997, 5 contrats bassins versants ont été signés.

Un nouveau contrat (le Haut Blavet d'une superficie de 86 Km²) a été signé en début 1998 (le 7 janvier) pour un montant prévisionnel de 28 MF. Tous les contrats bassins versants sont signés à l'exception de 2 d'entre eux, le Scorff et la Penzé.

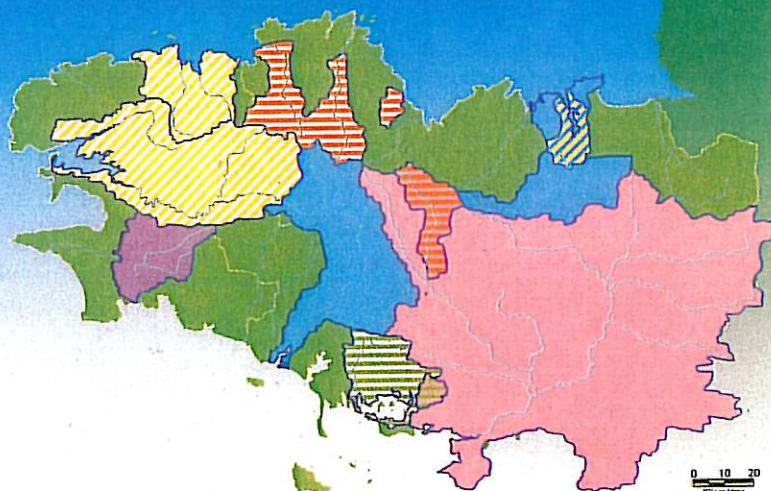
Un rapport d'étape a été publié à l'automne 1997. Sur le volet 1, il est à noter que le démarrage des actions concernant l'agriculture est assez lent en raison notamment du cadre réglementaire, technique et social complexe. Pour l'amélioration des pratiques en matière de produits phytosanitaires, on observe une bonne mobilisation de l'ensemble de la profession agricole et des autres utilisateurs.

Le volet 2 s'est poursuivi, en orientant davantage les travaux vers les problèmes de pratiques agricoles, d'agronomie et de démarche phytosanitaire.

Le volet 3 a été l'occasion de réaliser des démonstrations d'épandage sur céréales et sur prairie ainsi que de désherbage mixte du maïs. Un dispositif complet d'indicateurs sera mis en place en 1998.

Opérations de Bassins versants en Bretagne

- Contrat de baie à l'étude
- Contrat de baie approuvé
- Contrat de rivière approuvé
- SAGE - périmètre adopté
- SAGE - périmètre à l'étude
- autres contrats BV-AEP en projet



Source : DIREN.

Bassins versants de Bretagne Eau Pure



- BV d'action renforcée
- BV de démonstration



Source : DIREN.

LE SUIVI DE LA RÉGLEMENTATION

Les chiffres donnés dans ce paragraphe sont à prendre avec précaution car ils peuvent parfois correspondre à des définitions différentes ; ce sont les seuls chiffres actuellement disponibles.

Loi sur l'Eau

	Instruction Nombre de dossiers (1)	Inspection		
		Constats	avec mise en demeure (2)	Avec procès verbal
1994	250	-	-	-
1995	179	-	-	-
1996	295	11	15	4
1997	333	10	8	5
dont Côtes d'Armor	78	0	0	2
Finistère	16	2	0	2
Morbihan	78	0	0	1
Ille et Vilaine	161	8	8	2

(1) Installations soumises à autorisation et déclaration au titre de la loi 92-3 article 10 du 3 janvier 1992.

Source : MISE, DDAF, DDE, DDASS.

(2) Suite aux constats de l'année et des années antérieures.

Loi Pêche

	Procès verbaux dressés en 97	dont ceux dressés pour des pollutions (L232-2)	
Bretagne	337 (1)	46	14 %
dont Côtes d'Armor	31	15	48 %
Finistère	172	22	13 %
Morbihan	74	7	9 %
Ille et Vilaine	60	2	3 %

(1) En 1996 : 308 procès verbaux.

Source : MISE, DDAF, CSP.

Jusqu'à présent, la mise en œuvre de la loi sur l'Eau de 1992 s'est essentiellement traduite par des procédures d'instruction de dossiers soumis à Déclaration ou Autorisation. Un guide des études d'impact a été élaboré par la DIREN. Les agents de l'État, assermentés seulement en 1997 au titre de Police de l'Eau, devraient être opérationnels dans les mois à venir. Des stages de formation sont prévus à cet effet. Pour l'application de la loi sur l'Eau, les services de l'État sont organisés dans chaque

département en Missions Interservices de l'Eau (MISE) ou en Pôles de Compétences Eau, dont la coordination est assurée par la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement). Ce regroupement fonctionnel des différents services de l'État intervenant dans le domaine de l'Eau présente de nombreux avantages qui devraient s'affirmer dans les années à venir : synergie et cohérence des actions, enrichissement, approche plus globale et plus pertinente.

Installations Classées (agriculture, industries, équipements collectifs etc...)

	Instruction			Inspection			
	Installations déclarées dans l'année	Installations autorisées		Visites de surveillance	Inspections approfondies	Arrêtés préfectoraux de mise en demeure	Procès verbaux
		dans l'année	arrêtés complémentaires				
1995	-	676	36	1174	-	182	54
1996	1394	517	94	1088	572	236	71
1997	1771	726	138	2295	313	287	127
dont Côtes d'Armor	661	303	18	865	220	62	62
Finistère	118	107	41	579	2	46	20
Morbihan	310	116	51	654	78	118	29
Ille et Vilaine	682	200	28	197	13	61	16

Source : DRIRE, DSV, DDASS.

On note une nette augmentation des procédures d'instruction, notamment des dossiers soumis, à Déclaration très nombreux en Côtes d'Armor et en Ille et Vilaine, ainsi que des visites de surveillance qui ont doublé. La mise aux normes des élevages

dans le cadre du PMPOA explique une bonne part de cette augmentation d'activité. Le nombre de procès verbaux a également fortement augmenté.

DIRECTION RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT
BRETAGNE

Le Magister - 6, cours Raphaël Binet - 35065 RENNES Cedex
Tél. 02 99 65 35 36 - Télécopie 02 99 65 35 00

Site : WWW.environnement.gouv.fr - E-mail : diren@bretagne.environnement.gouv.fr

Réalisation : DIREN Bretagne avec la collaboration de DDCRE, DDE, DRIRE, DSV, DRASS/DDASS, DRAF, DDAF, MISE, Agreste, UNIFA, CEVA, Conseils Généraux,

BILAN ANNUEL 1997 - L'EAU EN BRETAGNE

ERRATUM

pour le tableau Loi Pêche en dernière page

Lire

	Procès-verbaux dressés en 1997	dont ceux dressés pour des pollution (L 232-2)	
	Bretagne	337	64
Ile et Vilaine	60	20	33 %